

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT PUY DES FOURCHES-VEZERE

DEL – 2026 -040

Compétence « Distribution »

Nombre de membres :

- en exercice : 27
- présents : 21
- votants : 22
(dont 1 pouvoir)

L'an Deux mil vingt-six le trente septembre à 18h, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Bureaux du Syndicat ZA La Geneste commune de NAVES, sous la présidence de Monsieur **Ubald CHENOU, Président du Syndicat.**

PRESENTS : M LABBAT, M CHEZE, M ALVES, M CHENOU, M RAVIER (suppléant) Mme HEIDERICH, M CHANTALAT, M CHAMBAUD, M ORLIANGES, M BUCHERAUD, M BASSALER, M COLOMBIER-LEYRAT, Mme DUMAS, Mme NAVES LAUBY, M PLAS, M TURLIER, M MOULY, M LASCAUX, M ROUANNE (suppléant), M FILLATRE (pouvoir de Mme CHAMBRAS), Mme CHAUFFOUR

EXCUSES : M MEYRIGNAC, M LONGY, M VAUR, M CHANAT, Mme BOUILHAC, M SOULIER, M MOUSSOUR, Mme CHAMBRAS (pouvoir à M FILLATRE)

Secrétaire de Séance : Mme NAVES-LAUBY

OBJET DE LA DELIBERATION : **PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU DU SYNDICAT PUY DES FOURCHES VEZERE – Exercice 2025**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles D.2224-1 et suivants ;

Considérant l'obligation pour le Président du Syndicat de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau ;

Considérant que ce rapport est obligatoire quel que soit le ou les modes d'exploitation du service et doit contenir les indicateurs techniques et financiers imposés par la réglementation ;

Considérant le rapport annuel du délégataire réalisé sur la commune d'Uzerche gérée en DSP ;

Considérant le rapport établi par le Syndicat Puy des Fourches Vézère et présentée à l'Assemblée Syndicale ;

Considérant l'examen du RPQS par la CCSPL du 16 septembre 2026 et son avis favorable ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- Prend acte de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau du Syndicat Puy des Fourches Vézère pour l'exercice 2025.
- Précise que ce rapport sera transmis à l'ensemble des membres du Syndicat pour présentation en conseil municipal ou communautaire.

FAIT ET DELIBERE A NAVES, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Président,

Ubald CHENOU

